



## Erreur de plus de 5% sur la loi carrez

Par **FredM**, le **15/06/2009** à **15:58**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison située en copropriété en février 2007.  
Vendant aujourd'hui notre bien, nous avons fait refaire l'expertise de loi carrez par la même entreprise qu'il y a deux ans. Le résultat est inférieur de plus de 5%, alors que nous n'avons pas effectué de travaux justifiant cette baisse de superficie.  
Après avoir contacté l'entreprise d'expertise pour avoir des explications, ils m'expliquent avoir renvoyé l'employé ayant fait l'expertise il y a deux ans, pour avoir fait plusieurs erreurs de ce type. Et ne veulent rien entendre par rapport au préjudice que nous avons subi.

Ai-je un recours possible?

Cdt,  
FredM.

Par **unknownuser**, le **29/08/2009** à **22:03**

Note d'information :

Il faut vous retourner contre le vendeur.  
Cependant vous disposez de délais, renseignez vous.

M.